

## **Réunion du Comité Directeur du 03/03/96**

Une réunion du comité directeur s'est tenue le samedi 3 mars 1996 à l'hôtel ACADIA, 4 rue Geoffroy Marie, 75009 Paris, le samedi 2 mars 1996.

**Absents excusés :**

- Docteur Gérald Muller
- M. Serge Truphemus (Normandie)
- M. Pierre Gauthier Witdouk (Nord-Pas-de-Calais)
- M. Frank Bonhomme (Réunion)
- M. Jean-Manuel Maries

### **Ordre du jour :**

1) M. Erick Nilès a présenté le projet de règlement national de paintball sportif qui sera appliqué lors de la Coupe de France et adopté par toutes les ligues régionales pour le championnat 1996/97. Un exemplaire de ce règlement a été remis à chaque membre du comité directeur présent et sera envoyé aux absents. Il a été décidé que ces projets de règlement devaient être présentés à chaque bureau de ligue par son représentant auprès de la fédération et que toutes propositions de modifications devaient être envoyées par écrit au secrétaire de la F.P.S. avant le 31 mars 1996.

2) M. Edouard Pellicci a présenté la candidature de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'organisation de la Coupe de France. IL n'y a pas eu d'autres candidatures. Le comité directeur a étudié le dossier et le cahier des charges qui lui a été proposé et a donné son accord à l'unanimité pour que la 2<sup>e</sup> Coupe de France soit organisée à Fos-sur-Mer par la Ligue PACA.

Le comité directeur a discuté des modalités d'organisation de la 2<sup>e</sup> Coupe de France. Les points suivants ont été adoptés :

Quarante équipes pourront accéder à la Coupe de France réparties comme suit :

Ligue	catégorie semi-auto	catégorie pompe
Ile-de-France	3	4
PACA	4	2
Bretagne	1	2
Poitou-Charentes	1	0
Aquitaine	2	6
Centre	1	1
Réunion	1	0
Champagne-Ardenne	2	1
Nord-Pas-de-Calais	1	2
Picardie	1	0
Normandie	1	?
Rhône- Alpes	2	2

---

Total	20	20
-------	----	----

Les chiffres avancés ci-dessus constituent une première estimation et peuvent changer. En effet certaines ligues ne sont pas encore certaines du nombre d'équipes qui pourront véritablement être qualifiées dans leur région. De la même manière il nous manque encore des informations sur les ligues dont le représentant est absent.

La Ligue Ile-de-France a demandé 4 places pour ses équipes semi-auto. La raison de cette demande réside dans le fait que deux championnats auront été joués dans cette région avant la prochaine Coupe de France afin de rattraper les calendriers des autres ligues. Dans l'état actuel des décomptes cette demande a été rejetée par la majorité des membres du comité directeur présent. Cependant il a été décidé qu'en cas de forfait, des places seront en priorité attribuées à la Ligue Ile-de-France.

Pour l'arbitrage, il a été décidé à l'unanimité des membres du comité directeur présent que chaque ligue doit fournir un arbitre par équipe qualifiée à la Coupe de France. Ces arbitres seront défrayés sur la base d'une indemnité kilométrique calculée en fonction de la situation géographique de leur ligue pour leurs déplacements. L'hôtel et les repas seront pris en charge par la fédération.

Le comité directeur a établi le budget nécessaire à l'organisation de la Coupe de France. Huit terrains sont nécessaires pour faire tourner tous les matchs correctement, il sera versé 1000 francs par terrains soit 8000 francs au total.

Le nombre d'arbitres nécessaire est d'environ 60 et se réparti comme suit : 5 arbitres et 1 arbitre chrono par terrain, plus cinq arbitres de liaison et 3 arbitres suprême. L'estimation du défraiement de ces arbitres est d'environ 60000 francs.

Il faut rajouter à ce budget les frais divers : assurances, patchs, courriers etc. C'est pour cette raison que les membres du comité direction sont convenus que le montant de l'inscription à la Coupe de France serait de 2000 francs par équipe, ce qui fait un budget total de 80000 francs pour le tournoi.

3) M. Frédéric Hévin et M. Edouard Pellicci ont tous deux présenté leur travail sur l'homologation des terrains. Ces travaux seront compilés par M. Jérôme Bohbot et transmis à tous les membres du comité directeur pour diffusion aux ligues.

4) M. Siegfried Willmes a présenté son travail sur les normes de sécurité obligatoires pour l'utilisation de l'air comprimé, du CO2 et des masques de protection sur les terrains de paintball. Ce travail a été transmis à M. Jérôme Bohbot qui est chargé de le dactylographier et de le diffuser.

5) Le comité directeur n'a pas eu le temps d'aborder ce point.

6) M. Jérôme Bohbot et M. Claude Halmoné ont précisé qu'ils étaient en pourparlers avec un courtier en assurances pour trouver une formule qui soit adaptée à pratique du paintball. Une telle assurance comprenant une garantie en responsabilité civile et une complémentaire coûte autours de 20 francs. Tant que le montant exact d'une assurance adéquate n'est pas connu il est difficile de fixer le montant des licences. Des propositions ont été faites pour qu'une licence coûte autours de 80 francs pour le loisir et 180 francs pour la compétition.

7) M. Frank Bonhomme nous a faxé un compte-rendu sur le paintball en Réunion, il a été lu aux membres du comité directeur présents, et sera transmis aux absents.

8) Le bureau de la fédération a rappelé aux différentes ligues qu'elles devaient verser une participation dont le montant a été fixé lors de l'assemblée constitutive. Les dirigeants de la fédération ont rappelé qu'il était nécessaire de constituer un minimum de trésorerie pour commencer à fonctionner correctement.

9) Un projet d'honorariat a été évoqué par M. Claude Halmoné. Le but de ce projet est d'intégrer un représentant des professionnels du paintball, à titre d'invité lors des réunions du comité directeur de la fédération. Ce projet sera discuté lors d'une réunion ultérieure.

10) Lorsque le système de licences sera mis en place, la fédération sera en possession d'un important fichier d'adresses de joueurs de paintball, d'associations et d'équipes. La question de prêter ou de louer ce fichier a été abordée. Les membres du comité directeur présent ne se sont pas prononcé et ont souhaité que ce point soit reporté à une réunion ultérieure. Il a cependant été décidé que si ce fichier doit être diffusé, il faut qu'il soit accessible à tous le monde sans différenciations.

11/12) M. Claude Halmoné a remis à chaque membre du comité directeur un exemplaire des statuts types à adopter par chaque ligue pour adhérer à la fédération, ainsi qu'un certain nombre de documents nécessaires pour déclarer ces changements de statuts. Ces documents seront transmis par courrier aux absents.

13) La commission fédérale d'arbitrage est chargée de mettre en place des stages d'arbitrage. Chacun de ces stages sera sanctionné par un examen qui donne droit à un certificat. Les diplômes d'arbitrage seront attribués après un nombre à déterminer de prestations sur des tournois régionaux et nationaux. La mise en place de ce système sera présentée ultérieurement par la commission.

14) Le comité directeur a arrêté les dates suivantes pour les étapes du championnat 1996/97 :

- 1° manche : 14 et 15 septembre 1996
- 2° manche : 12 et 13 octobre 1996
- 3° manche : 9 et 10 novembre 1996
- 4° manche : 15 et 16 mars 1996
- 5° manche : 12 et 13 avril 1997

15) Une assemblée générale de la F.P.S. sera convoquée au mois de juin. Les principaux sujets en seront : le budget 1996/97, l'assurance et les licences.

16) Le temps a manqué lors de cette réunion du comité directeur pour aborder les questions diverses.

Le président de la F.P.S.  
Claude Halmoné

Le secrétaire de la F.P.S.  
Jérôme Bohbot